



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incoroporée  
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

Canada

**1<sup>er</sup> trimestre (T1)  
Pour les trois mois  
terminés le 30 juin 2014**

**RAPPORT  
FINANCIER  
TRIMESTRIEL**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. STATUT .....</b>	<b>3</b>
1.1. MANDAT .....	3
1.2. MISSION, VISION ET VALEURS .....	4
1.3. PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT .....	4
<b>2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2014-2015 .....</b>	<b>7</b>
2.1. SOMMAIRE.....	7
2.2. PERSPECTIVES .....	8
<b>3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS .....</b>	<b>10</b>
3.1. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS.....	10
3.1.1. <i>État de la situation financière</i> .....	10
3.1.2. <i>Charges</i> .....	11
3.2. FLUX DE TRÉSORERIE .....	12
3.3. ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	12
3.3.1. <i>Sécurité des ponts</i> .....	12
3.3.2. <i>Financement durable</i> .....	13
3.3.3. <i>Gestion des ressources humaines</i> .....	13
3.3.4. <i>Technologies de l'information</i> .....	14
3.3.5. <i>Obligations environnementales</i> .....	14
3.3.6. <i>Grands projets</i> .....	15
3.4. RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	18
<b>4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTERMÉDIAIRES DE PJCCI 20</b>	<b>20</b>
4.1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	20
4.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2014 .....	21
4.3. ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS QUI S'EST TERMINÉE LE 30 JUIN 2014 .....	22
4.4. ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS QUI S'EST TERMINÉE LE 30 JUIN 2014 .....	23
4.5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS QUI S'EST TERMINÉE LE 30 JUIN 2014.....	24
4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTERMÉDIAIRES .....	25
4.6.1. <i>Pouvoir et activités</i> .....	25
4.6.2. <i>Conventions comptables importantes</i> .....	25
4.6.3. <i>Adoption de nouvelles normes comptables</i> .....	30
4.6.4. <i>Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles</i> .....	30
4.6.5. <i>Retenues contractuelles</i> .....	31
4.6.6. <i>Obligations environnementales</i> .....	31
4.6.7. <i>Immobilisations corporelles</i> .....	34
4.6.8. <i>Capital-actions</i> .....	35
4.6.9. <i>Éventualités</i> .....	35
4.6.10. <i>Païement de transfert</i> .....	35
4.6.11. <i>Charges selon leur objet</i> .....	36



STATUT

SECTION  
1



# 1. STATUT

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société » ou « PJCCI ») a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (« AVMSL »).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »), une société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP »).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la LGFP.

PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568). Elle est assujettie à la partie X de la LGFP.

## 1.1. Mandat

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts, routes et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal : les ponts Champlain et Jacques-Cartier, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, et trois infrastructures connexes, soient une section de l'autoroute Bonaventure et de l'autoroute 15, l'estacade du pont Champlain et le tunnel de Melocheville.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- des opérations;
- des inspections;
- de l'entretien;
- des réparations;
- de la sécurité;
- de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- de la gestion des sites contaminés.

## 1.2. Mission, vision et valeurs

### » Notre mission

Assurer aux usagers un passage sécuritaire par la gestion, l'entretien et la réfection des infrastructures en optimisant la fluidité de la circulation et en respectant l'environnement.

### » Notre vision

PJCCI poursuit son développement de manière à consolider son statut de gestionnaire d'ouvrages majeurs se classant parmi les meilleurs dans son domaine par une gestion responsable, préventive et systémique.

### » Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

## 1.3. Profil administratif et financement

Les activités de PJCCI sont réparties dans deux secteurs d'activités :

### » Ingénierie et construction

Assure la gestion des activités ayant trait aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation des composantes des ouvrages d'ingénierie civils et routiers (telles que les piles, poutres, tabliers, structures en acier et fondations ainsi que le pavage et la peinture).

### » Opérations et entretien

Supervise et gère les contrats de déneigement et d'épandage d'abrasifs, le nettoyage et l'entretien des routes, les aménagements paysagers, le remplacement des glissières de sécurité, l'obturation des fissures et la lubrification des appuis, la réparation des nids-de-poule dans la chaussée et les tabliers de ponts, ainsi que l'entretien et l'exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie et des caméras de surveillance, la distribution électrique et l'éclairage routier.

Des services administratifs, tels que les affaires juridiques, l'approvisionnement, les finances, la planification, les technologies de l'information, les ressources humaines, l'environnement et les communications, soutiennent ces secteurs.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience des infrastructures de ponts et chaussées, ainsi que du génie et de la gestion des

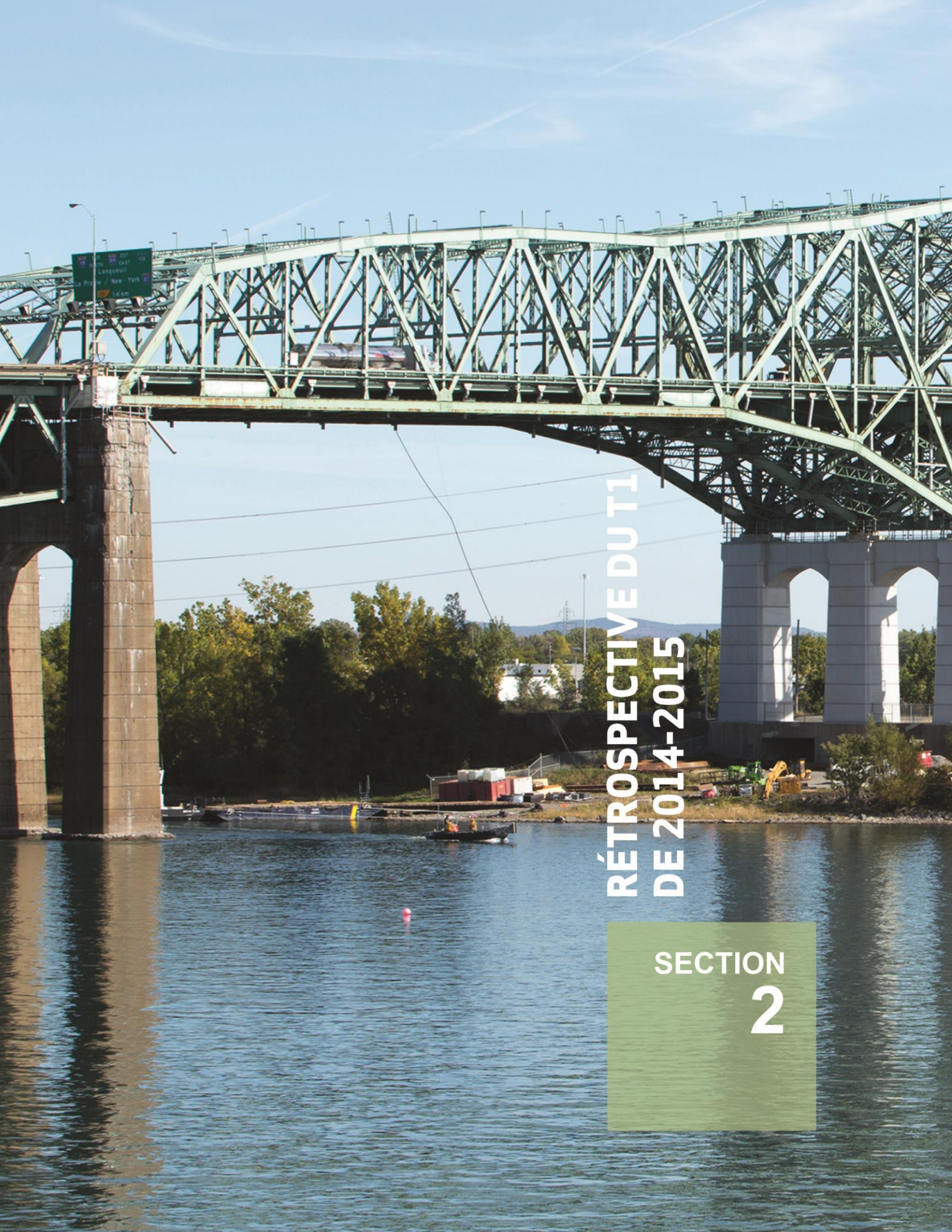
ponts et structures. Les partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et la réalisation de ses projets.

PJCCI exerce ses activités dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI doit veiller à ce que ses infrastructures soient en tout temps sécuritaires. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et enquêtes supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relativement aux programmes d'entretien et de réfection à court et à long terme.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, telles des baux, des permis ainsi que des panneaux publicitaires contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée et la sécurité.





RÉTROSPECTIVE DU T1  
DE 2014-2015

SECTION  
2



## 2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2014-2015

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2014 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intermédiaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2013-2014 de PJCCI. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intermédiaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

### 2.1. Sommaire

PJCCI déclare un excédent de 23,2 M\$ pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014 (12,8 M\$ – 2013). Le déficit avant le financement public était de 29,3 M\$ au 30 juin 2014 (21,1 M\$ – 2013).

Au premier trimestre de l'exercice en cours, le produit total a été de 1 M\$ (0,3 M\$ – 2013). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, PJCCI perçoit directement les revenus des panneaux publicitaires installés sur ses terrains à la suite de la cession du contrat de la SPFL à PJCCI. Ces revenus pour le T1 sont de l'ordre de 0,750 M\$. La dette nette a augmenté de 2,6 M\$ au cours du premier trimestre, totalisant 37,1 M\$. Une augmentation de 16,1 M\$ des actifs financiers, principalement des montants à recevoir du gouvernement fédéral, est à l'origine de ce changement. Les acquisitions d'immobilisations au cours du premier trimestre de l'exercice en cours ont totalisé 27,6 M\$ (15,6 M\$ – 2013). Elles consistent essentiellement en dépenses de 15,3 M\$ pour le pont-jetée temporaire de l'île des Sœurs, de 5,2 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 4,3 M\$ pour le pont Champlain, de 1,7 M\$ pour le pont Jacques-Cartier et de 1,1 M\$ pour divers autres projets.



## 2.2. Perspectives

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent à des sommets historiques. Les réparations du pont Champlain prendront énormément d'ampleur pour donner suite aux résultats des derniers rapports d'inspection. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, les réparations du pont Champlain et la construction d'un pont-jetée temporaire en vue du remplacement du pont de l'île des Sœurs à Montréal.

Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore plus importants en raison de la réfection continue et l'amorce d'importants projets d'envergure :

1. Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de revitalisation portant sur les différents éléments de la structure;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. De plus, des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ pourraient être requis au cours des cinq (5) prochaines années afin d'atténuer les risques associés à l'état des poutres de rives;
3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur l'autoroute 15, l'autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et l'estacade du pont Champlain;
4. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposeront pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains de PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs est et ouest);
5. Étant donné la démolition éventuelle de la plaza du pont Champlain dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, l'état de la plaza Jacques-Cartier et des bâtiments attenants, et l'échéance des baux de ses locaux, PJCCI envisage de possiblement centraliser ses services d'Administration et d'Opérations en un seul nouveau bâtiment multifonctionnel à l'emplacement et en remplacement de la plaza Jacques-Cartier.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour le bien-être de la population et de l'économie.





**ANALYSE DES RÉSULTATS  
FINANCIERS**

**SECTION  
3**



## 3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### 3.1. Résultats des opérations

#### 3.1.1. État de la situation financière

##### **Actifs financiers**

Au cours de la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014, les actifs financiers totaux ont augmenté de 16,1 M\$ pour atteindre 67,4 M\$, comparativement à 51,3 M\$ au 31 mars 2014. Comme au cours des exercices précédents, un important facteur déterminant de l'augmentation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation. Cette valeur est passée à 56,2 M\$ au 30 juin 2014 (23,7 M\$ au 31 mars 2014).

La situation de trésorerie nette de PJCCI a diminué de 11,3 M\$ au cours du T1 pour s'établir à 3 M\$ au 30 juin 2014 (14,3 M\$ au 31 mars 2014). Cette diminution au cours du trimestre est attribuable à la situation de trésorerie qui est compensée entièrement par la somme à recevoir du gouvernement du Canada.

##### **Passif**

Les comptes fournisseurs et charges à payer ont augmenté de 19,6 M\$, passant de 38,8 M\$ au 31 mars 2014 à 58,4 M\$ au 30 juin 2014. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont diminué de 1,7 M\$ au cours de l'exercice pour atteindre 7,9 M\$ au 30 juin 2014 (9,6 M\$ au 31 mars 2014). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

PJCCI a révisé l'obligation environnementale de 0,639 M\$ au cours du premier trimestre de l'exercice en cours (36,5 M\$ au 30 juin 2014) afin de refléter l'information la plus à jour disponible. Les variations des autres passifs sont minimes.

##### **Actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 23,9 M\$ et atteint 406,1 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2014 (382,2 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations de 27,6 M\$, moins des charges d'amortissement de 3,7 M\$. Sont inclus dans ces grands

travaux ceux du pont-jetée de l'île des Sœurs (15,3 M\$), du pont Honoré-Mercier (5,2 M\$), du pont Champlain (4,3 M\$), du pont Jacques-Cartier (1,7 M\$) et divers autres travaux totalisant 1,1 M\$.

Les charges payées d'avance au cours de l'exercice ont augmenté de 1,9 M\$. Cette augmentation est surtout liée aux paiements anticipés, d'un montant de 2 M\$, pour des travaux à réaliser sur le pont Honoré-Mercier à Montréal.

### **Financement du gouvernement**

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours et pour celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Premier trimestre	
	2014-15	2013-14
Financement public pour les charges d'exploitation	24 940	18 229
Financement public pour les immobilisations corporelles	27 616	15 628
<b>TOTAL</b>	<b>52 556</b>	<b>33 857</b>

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

### **3.1.2. Charges**

#### **Entretien**

Les charges d'entretien au cours du trimestre représentent 84 % des charges totales du trimestre, atteignant 25,6 M\$ (18,6 M\$ – 2013).

Pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014, les charges d'entretien se répartissent principalement comme suit :

- 8,1 M\$ de travaux d'entretien du pont Champlain
- 3,6 M\$ d'amortissement
- 5,6 M\$ de projets réalisés sur le pont Jacques-Cartier
- 0,645 M\$ de travaux sur l'autoroute 15
- 2,6 M\$ de travaux sur l'autoroute Bonaventure
- 1,8 M\$ de travaux sur le pont actuel de l'île des Sœurs
- 2,0 M\$ pour les salaires et avantages sociaux



## **Fonctionnement**

Les charges afférentes au fonctionnement au cours du premier trimestre ont été de 1 M\$ (1 M\$ – T1 2013). Elles représentent 3,4 % des charges totales (4,8 % – T1 2013).

## **Administration**

Les charges d'administration de 3 M\$ au cours du T1 représentent une augmentation de 1,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent (1,6 M\$ – T1 2013). Au cours du trimestre, les charges d'administration ont représenté 10,1 % (7,6 % – 2013) des charges totales. Cette augmentation découle principalement de l'ajout de postes au sein des différents services et du recours à des services professionnels, dont ceux de consultants informatiques, d'experts-comptables ainsi que de firmes spécialisées en recrutement de personnel et en gestion de changement.

## **Obligation environnementale**

L'obligation environnementale liée à la valeur estimative afférente aux dépenses futures a augmenté de 0,630M\$ depuis le début de l'exercice.

### **3.2. Flux de trésorerie**

Au cours du premier trimestre, le solde de l'encaisse a diminué de 11,3 M\$ pour s'établir à 3 M\$. Cette diminution est attribuable principalement à la date de présentation des demandes de crédits du gouvernement fédéral, le montant attendu du gouvernement du Canada ayant augmenté de 32,5 M\$ depuis la fin de l'exercice précédent.

### **3.3. Enjeux stratégiques et risques**

En tant que Société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

#### **3.3.1. Sécurité des ponts**

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée utile de ceux-ci. Les réalités financières liées à l'envergure des réparations doivent être prises en compte.

Les ponts sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, aux conditions climatiques et au sel de voirie. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des dix prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud se répercute sur la capacité de PJCCI de

procéder aux travaux majeurs pendant les heures régulières de travail, ce qui a une conséquence directe sur la planification, la réalisation et le coût des réparations. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures où des signes de dégradation augmentent les risques pour la sécurité. La planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'information sur les enjeux se poursuivent en permanence.

### 3.3.2. Financement durable

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les biens qu'elle gère et pour remplir sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

La Société collabore avec Infrastructure Canada pour définir ses besoins financiers à court et à long terme. PJCCI a bénéficié d'investissements importants pour des besoins particuliers liés aux biens ou aux besoins d'exploitation à court terme. Les travaux sont définis et planifiés dans le contexte des ressources disponibles.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq prochaines années. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (« PASCFC »), qui a été renouvelé en 2011 pour une période de trois ans. Ce programme n'a pas été structuré pour répondre aux besoins de projets à long terme, le PASCFC ne permettant en effet que des projets d'une durée maximale de trois ans. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure nécessitent un plan d'action à long terme. Il est donc impératif de répondre à ce besoin de financement à long terme, soit sur une période de 15 ans qui correspond à durée prévue pour l'exécution du contrat CCFEE (conception – construction – financement – entretien – exploitation) pour le secteur ouest actuellement en appel d'offres.

### 3.3.3. Gestion des ressources humaines

Étant donné l'envergure et la croissance rapide du budget de son programme d'entretien majeur, PJCCI a ajouté plusieurs postes au sein de ses différents services afin d'accroître sa capacité à atteindre son résultat stratégique, et ce, dès 2013. À l'aide d'une firme spécialisée en gestion du changement, PJCCI a défini les besoins et les priorités d'un parcours général d'intégration et de formation pour les nouveaux employés et gestionnaires et mis en place ce parcours. De plus, une analyse des besoins en formation spécifiques à chacun des services est en cours de réalisation afin d'établir un plan de travail et de mise en œuvre pour cette formation dans les prochains mois.

Pour pallier les vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une ressource clé de l'organisation, PJCCI a élaboré les activités d'apprentissage et les aides à la performance pour capter et documenter les expertises.



PJCCI doit par ailleurs s'assurer de mettre à jour son plan de relève et de développement continu de ses employés et gestionnaires.

#### 3.3.4. Technologies de l'information

Afin de produire en temps opportun de l'information financière et de gestion fiable, les processus des différentes fonctions de la Société doivent reposer sur des outils efficaces et adaptés aux réalités de la Société. L'introduction de nouveaux outils logiciels d'aide à la gestion est impérative afin d'assurer la prestation de services de la Société, mais aussi afin de réduire la pression sur le capital humain.

Accompagnée par des firmes spécialisées, PJCCI a ciblé les solutions les plus appropriées pour soutenir ses processus et s'assurer que l'ensemble des composants informatiques (infrastructures technologiques, systèmes et données) est cohérent afin d'assurer l'atteinte de son résultat stratégique.

Ainsi, dans une première phase, PJCCI a déployé un système d'information de gestion intégré pour les fonctions finances et approvisionnement. Au cours des prochains mois, PJCCI déploiera la deuxième phase concernant les fonctions liées aux activités de gestion par projet et de ressources humaines. Suivra en 2015 le déploiement d'un logiciel de gestion électronique des documents favorisant la numérisation des documents papier.

Tous les risques ou enjeux mentionnés auparavant sont interdépendants. PJCCI estime très élevés les risques liés à la sécurité des ponts et au financement durable. Ainsi, pour assurer la sécurité des ponts, PJCCI doit disposer d'un financement durable lui permettant de se doter d'une structure d'entreprise solide appuyée par des ressources humaines et informationnelles de haut niveau.

#### 3.3.5. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASCFC, administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation nécessaires afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs est et ouest) à Montréal et en bordure du fleuve. PJCCI travaille en partenariat avec des propriétaires et des parties intéressées pour étudier la contamination des eaux souterraines dans ce secteur et mettre en œuvre des plans d'atténuation. Le plan environnemental pour les secteurs est et ouest est préparé avec ces partenaires.

Pour le secteur ouest, il s'agit d'un projet conjoint avec le gouvernement du Québec, notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Pour le secteur est, PJCCI coordonne ses efforts avec le Canadien National et la Ville de Montréal.

### 3.3.6. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations durant le T1.

#### **Pont Jacques-Cartier**

Le pont, aujourd'hui âgé de 84 ans, est relativement en bon état. Cependant, plusieurs éléments sont à réparer au cours des prochaines années, notamment les piles. Certains appareils d'appui doivent être remplacés, une partie de la chaussée doit être repavée et des travaux de peinture doivent être effectués. Une étude récente sur la capacité portante de la structure confirme l'existence d'autres risques liés à la capacité structurale de l'ouvrage.

Des travaux de l'ordre de 7,3 M\$ ont été réalisés, particulièrement pour la réfection de piles, le renforcement d'acier et la stabilisation d'un talus du côté de la Rive-Sud.

#### **Pont Honoré-Mercier**

Un vaste projet de réfection et de remplacement du tablier est en cours sur la section fédérale du pont. Les travaux sont réalisés par un entrepreneur et des travailleurs mohawks de la réserve de Kahnawake. Un important virage dans la stratégie du gouvernement du Québec, partenaire de PJCCI dans ce projet quant aux travaux prévus sur la section provinciale du pont, a retardé l'échéancier du projet. À la suite des travaux de remplacement du tablier, des travaux majeurs devront également se poursuivre sur d'autres éléments du pont afin de maintenir la structure dans un état acceptable, notamment sur les piles et la structure d'acier.

Les travaux de renforcement et de réfection du tablier se poursuivent au cours du T1. Ainsi, des travaux de 5,2 M\$ ont été réalisés, particulièrement pour l'installation des plates-formes (section de la voie maritime), le renforcement de chevêtres et l'enlèvement du tablier existant ainsi que l'installation du nouveau tablier (section de l'île entre la voie maritime et le fleuve).

#### **Pont Champlain**

Le pont Champlain vieillit prématurément. PJCCI étudie actuellement diverses stratégies d'atténuation des risques pour le pont actuel. Ces stratégies doivent faire en sorte que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des réparations importantes de la structure sont effectuées sur des éléments comme les poutres, les chevêtres, les fûts et les piles dans le cadre d'une stratégie globale d'un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes en continu comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre.

Le programme décennal de grands travaux de réparation du pont amorce sa sixième année en 2014-2015 et des signes de détérioration continuent de se manifester. Le calendrier annoncé du remplacement du pont d'ici 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien jusqu'au remplacement, étant donné l'accroissement des risques à atténuer concernant l'augmentation de la corrosion à l'intérieur des poutres en béton précontraint, enjeu majeur. Des travaux de l'ordre d'environ 10 M\$ ont été réalisés, particulièrement pour la réfection de piles, des réparations d'acier et le remplacement d'appareils d'appui.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspection détaillée, dont la fréquence est plus importante que pour les autres ouvrages, auquel s'ajoutent des techniques d'inspection destructives et non destructives de pointe. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont. Des tests de routine (poids, contraintes sur les poutres et capacité structurale sous différents scénarios de détérioration) sont également entrepris afin d'évaluer la santé structurale du pont. La mise en place d'instrumentation sur les poutres de rive se poursuivra cette année sur la section 5 du pont, l'installation d'une telle instrumentation sur la section 7 étant complétée. L'installation de l'instrumentation de la section 5 sera complétée en 2014. Un tableau de santé des poutres précontraintes extérieures et intérieures des sections 5 et 7 a été créé et il est mis à jour continuellement par PJCCI. Au cours du T1, PJCCI a acquis pour 0,805 M\$ de matériel d'instrumentation pour installation sur la section 5.

La firme d'ingénierie Buckland & Taylor Ltd., experte dans la conception de ponts, a réalisé, en 2013, une étude d'évaluation de l'état structural du pont. Le récent rapport issu de cette étude mentionne que les travaux planifiés dans le plan décennal de la Société devront être accélérés de manière importante afin d'atténuer les risques associés à l'incertitude quant à l'état des poutres de rive du pont. La firme Buckland & Taylor Ltd. souligne que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ seront requis au cours des cinq prochaines années (2014-2018) afin de maintenir la structure dans un état acceptable.

Des travaux (2,8 M\$) de réfection de la dalle et des piles, poutres et joints de tablier aux sections 5 et 7 du pont ont ainsi débuté au cours du T1.

En novembre 2013, PJCCI a dû installer une poutre de support temporaire en acier au-dessus d'une poutre en béton existante afin de soutenir cette dernière. En mai 2014, PJCCI a procédé à des travaux (1,5 M\$) de démantèlement de cette poutre de support temporaire et d'installation d'un support permanent (treillis modulaire). Grâce à la fabrication et à la livraison d'une poutre de support temporaire (0,400 M\$) au cours du T1, PJCCI possède aujourd'hui une réserve de trois poutres de support temporaires.

Le remplacement complet du corridor du pont Champlain est prévu au cours des prochaines années. En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau



pont pour le Saint-Laurent et a confié le projet à Infrastructure Canada. Le 1<sup>er</sup> décembre 2013, le gouvernement fédéral a fait savoir que le nouveau pont serait en place en 2018.

Une importante coordination entre les autorités responsables s'impose pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation en tout temps. Il importe aussi de signaler que la construction du pont-jetée temporaire de l'île des Sœurs a eu un impact important sur la planification des travaux de PJCCI, ce nouveau projet étant localisé près de plusieurs autres projets, notamment des projets de remplacement du viaduc principal et des viaducs N et V, et du projet d'atténuation environnemental dans le secteur de l'autoroute Bonaventure.

### **Pont de l'île des Sœurs**

En ce qui concerne le pont de l'île des Sœurs, lequel relie l'Île-des-Sœurs et l'île de Montréal, PJCCI réalise des travaux d'entretien du pont actuel totalisant 1,8 M\$ au cours du T1. Ces travaux portent sur les piles, les poutres et la dalle, ainsi que sur l'instrumentation et les inspections spéciales visant à assurer une gestion des risques adéquate en ce qui a trait à ces éléments. Ces travaux visent à s'assurer que le pont actuel demeure sécuritaire jusqu'à l'entrée en service du pont-jetée temporaire prévue en octobre 2014. L'installation de l'instrumentation sur les poutres a été complétée en 2013 pour l'ensemble des douze travées.

En juin 2012, le gouvernement fédéral a annoncé que PJCCI serait responsable d'élaborer une solution de remplacement temporaire du pont actuel comportant la construction d'un pont-jetée temporaire. Il s'agit d'une solution provisoire pendant la planification et la construction du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent. Les travaux de construction ont débuté en août 2013 et la mise en service complète doit se faire en décembre 2014. Des travaux de parachèvement seront terminés en juin 2015. Des travaux d'un montant de 15,3 M\$ ont été réalisés au cours du T1.

### 3.4. Rapport sur l'utilisation des crédits

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pendant l'exercice en cours totalisent 399,8 M\$.

<i>En milliers de dollars</i>	Période de trois mois se terminant le 30 juin 2014			Période de trois mois se terminant le 30 juin 2013		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
▪ Budget principal des dépenses	248 960	150 860	399 820	104 539	76 410	180 949
▪ Budgets supplémentaires des dépenses				22 641	47 696	70 337
▪ Demande de report						
- Des années précédentes				307	43 331	43 638
- Aux années futures				(46 469)	(33 049)	(79 518)
<b>Financement disponible</b>	<b>248 960</b>	<b>150 860</b>	<b>399 820</b>	<b>81 018</b>	<b>134 388</b>	<b>215 406</b>
▪ Crédits parlementaires						
- Utilisés	24 940	27 616	52 556	18 229	15 628	33 857
- Requis	224 020	123 244	347 264	62 789	118 760	181 549
<b>Total des crédits parlementaires</b>	<b>248 960</b>	<b>150 860</b>	<b>399 820</b>	<b>81 018</b>	<b>134 388</b>	<b>215 406</b>



**ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS  
INTERMÉDIAIRES DE PJCCI**

**SECTION  
4**



## 4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTERMÉDIAIRES DE PJCCI

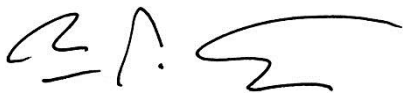
Pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014, les états financiers non audités intermédiaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ni révisé ces états financiers non audités intermédiaires.

### 4.1. Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers non audités intermédiaires, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées conformément à la Partie X de la LGFP et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, au *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.*, à la *Loi maritime du Canada* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs et du premier dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.



---

Glen P. Carlin, ing.  
Premier dirigeant par intérim



---

Claude Lachance, CPA, CMA, MBA  
Directeur principal, Administration

18 août 2014

## 4.2. État de la situation financière au 30 juin 2014

(non audité – en dollars canadiens)

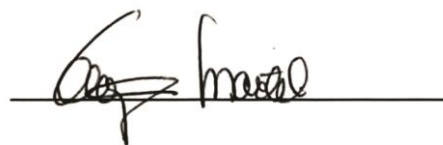
	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 mars 2014</u>
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	2 980 057	14 273 961
Débiteurs		
Montant à recevoir de la SPFL	38 049	3 005 964
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	56 151 681	23 667 621
Autres	8 256 263	10 317 788
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>67 426 050</b>	<b>51 265 334</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Montant dû à la SPFL	-	421 898
Autres fournisseurs	58 442 911	38 392 709
Avantages sociaux futurs	1 319 257	1 161 439
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	7 891 830	9 536 511
Revenus reportés	326 933	351 836
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	36 500 000	35 861 000
<b>Total des passifs</b>	<b>104 480 931</b>	<b>85 725 393</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(37 054 881)</b>	<b>(34 460 059)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	406 116 728	382 220 826
Charges payées d'avance	2 721 731	787 985
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>408 838 459</b>	<b>383 008 811</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>371 783 578</b>	<b>348 548 752</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

### 4.3. État des résultats pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014

(non audité – en dollars canadiens)

	Période de 12 mois qui se termine le	Période de 3 mois terminée le	
	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Baux et permis	3 617 000	944 774	211 371
Intérêts	238 000	55 805	63 784
Autres sources	-	12 502	8 300
<b>Total des revenus</b>	<b>3 855 000</b>	<b>1 013 082</b>	<b>283 455</b>
<b>Charges (Note 4.6.11)</b>			
Entretien	283 513 000	25 542 095	18 599 922
Fonctionnement	4 265 000	1 044 457	1 019 801
Administration	10 127 000	3 075 740	1 629 308
Obligations environnementales	1 487 000	672 428	112 162
<b>Total des charges</b>	<b>299 392 000</b>	<b>30 334 720</b>	<b>21 361 193</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(295 537 000)</b>	<b>(29 321 638)</b>	<b>(21 077 738)</b>
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.10)	248 960 000	24 939 928	18 229 441
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.10)	150 860 000	27 616 537	15 627 563
Financement de la SPFL		-	-
<b>Excédent lié aux activités</b>	<b>104 283 000</b>	<b>23 234 826</b>	<b>12 779 266</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>		<b>348 548 752</b>	<b>258 322 215</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>		<b>371 783 578</b>	<b>271 101 481</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intermédiaires.



#### 4.4. État de la variation de la dette nette pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014

	Période de 12 mois qui se termine le	Période de 3 mois terminée le	
	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice lié aux activités</b>	104 283 000	<b>23 234 826</b>	12 779 266
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(150 860 000)	<b>(27 616 537)</b>	(15 627 563)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	38 044 000	<b>3 720 635</b>	2 826 222
<b>Total de la variation due au total des immobilisations corporelles</b>	(112 816 000)	<b>(23 895 902)</b>	(12 801 341)
Acquisition de charges payées d'avance	-	<b>(2 347 511)</b>	(2 469 899)
Utilisation de charges payées d'avance	-	<b>413 765</b>	93 474
<b>Total de la variation due aux charges payées d'avance</b>	-	<b>(1 933 746)</b>	(2 376 425)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>(8 533 000)</b>	<b>(2 594 822)</b>	(2 398 500)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>		<b>(34 460 059)</b>	(31 643 819)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		<b>(37 054 881)</b>	(34 042 319)

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intermédiaires.*

#### 4.5. État des flux de trésorerie pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2014

	Période de 3 mois terminée le	
	30 juin 2014	30 juin 2013
	Réel	Réel
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	23 234 826	12 779 266
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	3 720 635	2 826 222
Augmentation des avantages sociaux futurs	157 818	65 803
Augmentation des obligations environnementales	639 000	-
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement :		
(Augmentation) des débiteurs	(27 454 620)	(8 312 635)
Augmentation des créditeurs et frais à payer	19 628 304	5 872 556
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	(1 644 681)	148 397
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(24 903)	1 907
(Augmentation) des charges payées d'avance	(1 933 746)	(2 376 425)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>16 322 633</b>	<b>11 005 091</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(27 616 537)	(15 627 563)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>	<b>(27 616 537)</b>	<b>(15 627 563)</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie</b>	<b>(11 293 904)</b>	<b>(4 622 472)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>14 273 961</b>	<b>21 820 474</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 980 057</b>	<b>17 198 002</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intermédiaires.

## 4.6. Notes afférentes aux états financiers non audités intermédiaires

### 4.6.1. Pouvoir et activités

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « Société ») a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de la Voie maritime du Saint-Laurent (« AVMSL »). Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie 1 de l'annexe III de la LGFP.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports, en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

### 4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers non audités intermédiaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP) et conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

#### **Transferts gouvernementaux**

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme revenus lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme revenus reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont



respectées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au Montant à recevoir du gouvernement du Canada.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apports de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Ponts et routes	> entre 10 et 48 ans
Véhicules et équipements	> entre 3 et 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

### **Constatation des revenus**

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

## **Avantages sociaux futurs**

### Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas l'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

### Indemnités de départ

Les employés de la Société avaient, au préalable, des droits acquis à des indemnités précises prévues dans leurs conditions d'emploi dans le cadre d'un régime d'indemnités de départ. La Société a mis fin à ce régime au 31 août 2012 et s'est entendue avec ses employés pour éliminer les indemnités de départ selon différents modes de versements, tel que le prescrivent les directives du Conseil du Trésor. Le coût passé des avantages postérieurs à l'emploi au titre des indemnités de départ a été comptabilisé au cours des périodes pendant lesquelles les employés ont rendu service à l'entité et le passif est comptabilisé dans les avantages sociaux futurs. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations, en valeur actualisée, pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ.

### Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés ont droit à des jours de congés de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tels que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Les gestionnaires et les employés non syndiqués se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Les employés syndiqués accumulent les jours de congé de maladie non utilisés qui sont monnayables à leur départ. La Société comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les employés. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

## Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et que le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés conformément à des critères précis. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Catégorie	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et frais à payer Retenues contractuelles Revenus reportés	Coût ou coût après amortissement

## Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne ou non, et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.



## **Incertitude relative à la mesure**

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants du revenu et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon importante par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais engagés relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

#### 4.6.3. Adoption de nouvelles normes comptables

Aucune nouvelle norme comptable ayant une incidence sur les états financiers de la Société n'a été adoptée.

#### 4.6.4. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains, ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 30 juin 2014. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
- b) Un permis d'occupation du domaine public a été octroyé à la Société par une autorité municipale pour l'aménagement, la construction, l'usage et le maintien d'un ouvrage temporaire et autres usages connexes sur un terrain qui ne lui appartient pas. Il a été convenu entre les parties que ce permis constituait un véhicule procédural temporaire qui serait éventuellement remplacé par une entente à plus long terme. Le permis d'occupation contient des clauses de résiliation standards dans ce type de permis, en vertu desquelles le propriétaire peut exiger l'enlèvement ou la modification des ouvrages de la Société, si cela est jugé nécessaire dans l'intérêt public, en donnant, à la Société, un avis de six mois, à l'expiration duquel la permission d'occuper le domaine public prendra fin. Le permis prévoit que la Société doit dès lors libérer le terrain, à défaut de quoi la municipalité pourra y procéder aux frais de la Société, sans indemnité ni compensation. Le permis prévoit également le droit pour la Société d'y mettre fin sur avis à l'autre partie avec obligation d'enlever les ouvrages à ses frais. La construction de l'ouvrage est en cours et ni la Société, ni le propriétaire du terrain n'ont manifesté l'intention d'exercer les clauses de résiliation en date du 30 juin 2014. Comme le terme ou la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
- c) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains qui ne sont pas sa propriété, mais dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement

aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

#### 4.6.5. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

#### 4.6.6. Obligations environnementales

Par le passé, la Société a dressé un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Au 30 juin 2014, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé un certain niveau de toxicité des eaux souterraines. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral cherche une solution intégrée au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur est et le secteur ouest.

##### a) Secteur est

L'estimation de ce passif est fondée sur une étude de faisabilité effectuée par une firme externe. La Société met à jour périodiquement certaines hypothèses ainsi que certaines données de cette étude en fonction de nouvelles données cumulées.

Selon cette étude de faisabilité mise à jour par la Société, la quote-part de la société des coûts totaux estimatifs non actualisés varient entre 23 900 000 \$ et 44 400 000 \$ (24 900 000 \$ et 74 400 000 \$ en 2013), alors que la quote-part des coûts totaux estimatifs actualisés s'élève



à un montant variant entre 19 500 000 \$ et 36 200 000 \$ (16 500 000 \$ et 49 400 000 \$ en 2013). Voici les hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation pour le secteur est :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'un écran d'étanchéité flottant.
- L'installation du système de pompage et de traitement devrait débuter l'année suivante, soit en 2017.
- Les opérations de décontamination devraient débuter en 2017 et s'échelonner sur une période estimée de 15 ans. La durée du projet dépassera 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Le taux d'inflation est basé sur le taux d'augmentation moyen de l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels – Secteur industriel (« IPCBNR ») depuis l'année 2000. Le taux d'inflation de 3,43 % (variant entre 2,4 % et 2,6 % en 2013) est retenu dans le modèle d'actualisation.
- L'actualisation des flux a été réalisée à l'aide du taux de rendement d'obligations types du gouvernement canadien :
  - Exercices : de 2015 à 2017, soit un taux de 1,11 %;
  - À long terme, soit un taux de 2,82 % (2,56 % en 2013).
- Dans le cadre du secteur est, la quote-part de la Société est estimée au tiers des coûts totaux à engager.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

Les coûts inclus dans l'étude de faisabilité de la firme externe sont estimatifs avec un degré de précision de plus ou moins 30 %. Étant donné la négociation en cours avec les différents partenaires, la méthode pour la gestion du projet n'est pas encore déterminée avec certitude. La Société juge raisonnable de fixer son évaluation de l'obligation au niveau inférieur de la fourchette des coûts totaux estimatifs actualisés, soit un montant de 19 500 000 \$ (16 500 000 \$ en 2013).

#### **b) Secteur ouest**

La Société met à jour périodiquement certaines hypothèses ainsi que certaines données d'une étude réalisée par une firme externe en fonction de nouvelles données cumulées.

Sur la base de cette étude telle qu'elle a été mise à jour, la quote-part des coûts totaux estimatifs non actualisés varie entre 22 200 000 \$ et 33 300 000 \$ (21 100 000 \$ et 31 500 000 \$ en 2013), alors que la quote-part des coûts totaux estimatifs actualisés s'élève à un montant variant entre 17 000 000 \$ et 25 500 000 \$ (16 700 000 \$ et 24 900 000 \$ en 2013). Voici les hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation pour le secteur ouest :

- Le projet débutera en 2016 par la construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement.
- Les opérations de confinement devraient débuter en 2017 et s'échelonner sur une période estimée de 15 ans. La durée du projet dépassera 15 ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de 15 ans.
- Le taux d'inflation est basé sur le taux d'augmentation moyen de l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels – Secteur industriel (« IPCBNR ») depuis l'année 2000. Le taux d'inflation de 3,43 % (variant entre 2,4 % et 2,6 % en 2013) est retenu dans le modèle d'actualisation.
- L'actualisation des flux a été réalisée à l'aide du taux de rendement d'obligations types du gouvernement canadien :
  - Exercices : de 2015 à 2017, soit un taux de 1,11 %;
  - À long terme, soit un taux de 2,82 % (2,56 % en 2013).
- Dans le cadre du secteur ouest, la quote-part de la Société est de 50 % des coûts totaux à engager.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

Les coûts inclus dans l'étude par la firme externe sont estimatifs avec un degré de précision de plus ou moins 20 %. Étant donné la négociation en cours avec les différents partenaires, la méthode pour la gestion du projet n'est pas encore déterminée avec certitude. La Société juge raisonnable de fixer son évaluation de l'obligation au niveau inférieur de la fourchette des coûts totaux estimatifs actualisés, soit un montant de 17 000 000 \$ (16 700 000 \$ en 2013).

En date du 30 juin 2014, la Société estime donc à un montant de 36 500 000 \$ (33 200 000 \$ en 2013) pour les secteurs est et ouest. Ce montant a été enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 30 juin 2014.

#### 4.6.7. Immobilisations corporelles

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2013	6 890 863	382 159 495	3 626 824	55 806 692	448 483 874
Acquisitions	-	29 744 311	874 414	74 589 276	105 208 001
Aliénations	-	-	(168 634)	-	(168 634)
Transferts	-	13 060 310	-	(13 060 310)	-
31 mars 2014	6 890 863	424 964 116	4 332 604	117 335 658	553 523 241
Acquisitions	-	1 501 426	109 471	26 005 641	27 616 537
Aliénations	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
<b>30 juin 2014</b>	<b>6 890 863</b>	<b>426 465 542</b>	<b>4 442 075</b>	<b>143 341 299</b>	<b>581 139 778</b>
<b>Amortissement accumulé</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2013	-	156 754 758	2 401 904	-	159 156 662
Amortissement	-	11 892 784	421 603	-	12 314 387
Aliénations	-	-	(168 634)	-	(168 634)
Cessions	-	-	-	-	-
31 mars 2014	-	168 647 542	2 654 873	-	171 302 415
Amortissement	-	3 549 602	171 033	-	3 720 635
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
<b>30 juin 2014</b>	<b>-</b>	<b>172 197 144</b>	<b>2 825 906</b>	<b>-</b>	<b>175 023 050</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
31 mars 2014	6 890 863	256 316 574	1 677 731	117 335 658	382 220 826
<b>30 juin 2014</b>	<b>6 890 863</b>	<b>254 268 398</b>	<b>1 616 169</b>	<b>143 341 299</b>	<b>406 116 728</b>

#### 4.6.8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

#### 4.6.9. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires subis ou à subir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction juge qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

#### 4.6.10. Paiement de transfert

Paiements de transfert reçus ou à recevoir pour :

	2014	2013
	\$	\$
Opérations courantes	25 620 413	29 282 148
Réfection du pont Honoré-Mercier	4 592 087	
Programme d'entretien majeur au pont Champlain	2 868 124	2 287 744
Construction du pont-jetée temporaire de l'île des Sœurs	15 320 566	2 174 960
Maintien du pont actuel de l'île des Sœurs	1 763 445	
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	33 428	112 152
Programme de renforcement des poutres de rive du pont Champlain	2 358 402	
<b>Paiements de transfert approuvés et comptabilisés au cours de l'exercice</b>	<b>52 556 465</b>	<b>33 857 004</b>



La portion du paiement de transfert servant à financer les projets spéciaux présentés ci-dessus est limitée au montant annuel maximal approuvé au Plan d'entreprise et elle est ajustée selon les demandes de report acceptées. Tout excédent au montant maximal approuvé pour les projets spéciaux est imputé aux opérations courantes.

#### 4.6.11. Charges selon leur objet

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Entretien régulier et majeur	<b>19 694 400</b>	14 235 445
Obligations environnementales	<b>672 428</b>	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>3 720 635</b>	2 826 222
Salaires et avantages sociaux	<b>3 388 735</b>	2 162 638
Services professionnels	<b>1 789 956</b>	1 341 979
Biens et services	<b>1 068 566</b>	794 909
<b>Total des charges</b>	<b>30 334 720</b>	21 361 193